



Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer un bon déroulement des cours, je vous demanderai :

1 - d'accompagner votre enfant jusqu'au dojo et de vérifier la présence du professeur.

La responsabilité civile de l'association prend effet au début du cours et cela jusqu' à ce que votre enfant quitte le dojo en fin de cours. Le club décline toute responsabilité si votre enfant est déposé devant le gymnase Maxime Bossis. Il est important d'accompagner votre enfant jusqu'au dojo et de venir le récupérer à la fin du cours.

2 - de prendre note que maintenant l'accès au **dojo** est réservé aux **pratiquants** pendant les séances d'entraînement, sauf exception comme événements publics ou autorisation de l'encadrement.

Nous vous demanderons svp d'attendre à l'extérieur du dojo jusqu'à la fin du cours.

Nom de votre enfant :

Fait à le

Signatures des parents
(Précédées de la mention << Lu et approuvé>>)

Merci pour votre compréhension

Gérard Piveteau
Président du Karaté Club de Montaigu